



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la C.A.G.B. le : 19/04/06	Séance du 31 mars 2006 qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs	Visé par : La Directrice Générale Adjointe des services, Cécile Genty-Guemard
---	---	--

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 31 mars 2006 à 18 h 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

↳ R 0.1 : Modification de délégués

Suite à la démission en date du 26 octobre 2004 de Mme Josiane RUFFION, comme déléguée suppléante de la commune de Boussières à la C.A.G.B, le Conseil Municipal de la commune de Boussières, en date du 6 février 2006, a désigné Mme Ghislaine BOILLON, comme déléguée suppléante en remplacement de Mme Josiane RUFFION.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté installe Mme Ghislaine BOILLON.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°2 : Economie

↳ R 2.1 : ZAC Les Hauts du Chazal : compte-rendu annuel à la collectivité – Bilan arrêté au 31 décembre 2004

MM. BAUD et THIEBAUT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2004 pour un montant global d'opération de 42 941 981 € HT,
- approuve l'engagement des coconcedants à l'opération qui ressort à 22 078 003 € HT, dont 18 421 763 € HT pour la Ville de Besançon et 3 656 240 € HT pour la CAGB, non compris les fonds de concours ou subventions que la CAGB versera à la Ville pour l'eau, l'assainissement et le chauffage urbain,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la Convention Publique d'Aménagement modifiant les engagements respectifs de chaque Collectivité co-traitante,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions de 2002 et 2003 portant sur les avances consenties par la CAGB à l'opération en vue de reporter la date de remboursement au 31/12/2008,
- autorise Monsieur le Président à demander au concessionnaire de trouver impérativement des économies et/ou des recettes nouvelles,
- se prononce favorablement sur l'objectif de renforcer le rôle du Comité de Pilotage des Hauts du Chazal pour permettre des décisions rapides concernant les projets d'implantation, à l'instar du groupe de pilotage de TEMIS, et en vue d'une harmonisation des instances de gouvernance des deux sites technopolitains.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 : Zone Commerciale des Marnières – Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable à l'aménagement de la zone d'activités des Marnières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 : Zone Commerciale des Marnières – Dossier de création de la ZAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le dossier de création de ZAC, précisant que l'aménagement et l'équipement de la ZAC seront confiés à un concessionnaire selon les stipulations d'un traité de concession.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.4 : Zone Commerciale des Marnières – Acquisition de la SPA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de la totalité de la propriété SPA (commune de Chalezeule) pour un montant complémentaire estimé à 671 350 € frais de transaction inclus,
- se prononce favorablement sur le consentement d'une occupation précaire gratuite au profit de la SPA, après acquisition par la CAGB, aux conditions suspensives que cette occupation ne doivent pas faire obstacle au calendrier opérationnel de l'opération Marnières d'une part, que tous les frais et charges liés à l'exploitation du bien, à son équipement et à tous travaux d'entretien et de grosses réparations soient à la charge de la SPA, pour le temps de son occupation du site des Marnières, d'autre part,
- se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel de l'opération d'acquisition,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à cette acquisition et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.5 : Opération des Portes de Vesoul – Acquisition de l'Auberge Saint-Claude – Modification du budget et du plan de financement de l'opération

A la majorité, 1 voix contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'affectation de 6 000 € supplémentaires à cette vente, en sus des 466 100 € votés le 16 décembre 2005 soit un coût global de l'opération estimé à 472 100 €,
- se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel de l'opération d'acquisition,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à cette acquisition.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 102 Contre : 1 Abstention : 0

↳R 2.6 : Cré-Entreprendre Initiative : bilan d'activité au 31 août 2005 – Financement

M. BARTHOD-MALAT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 770 € par entreprise créée, et ce, dans la limite de 10 dossiers, à verser à Cré-Entreprendre Initiative, soit la somme de 7 700 € par an sur justification des dossiers financés, au titre de son activité de 2004-2005,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre à intervenir et portant le plafond de subvention de la CAGB à 7 700 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.7 : Promotion économique : soutien financier de la CAGB au Laboratoire d'Automatique de Besançon pour l'organisation de la Convention d'affaires internationale sur la micro-fabrication

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de soutien pour l'organisation de la manifestation d'un montant de 3 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°3 : Habitat

↳ R 3.1 : Rapport relatif aux modifications et améliorations apportées au projet « Programme Local de l'Habitat » suite à la consultation des communes et des partenaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les modifications et améliorations apportées au projet de PLH,
- autorise Monsieur le Président à transmettre le projet de PLH à Monsieur le Préfet de Région afin qu'il saisisse le Comité Régional de l'Habitat pour avis.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 : Extension du champ d'application des garanties d'emprunt accordées dans le domaine de l'habitat social

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'extension du champ d'application des garanties d'emprunts accordées dans le domaine de l'habitat social.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 : Examen des dossiers des demandes de garanties pour des emprunts affectés à la réalisation de logements publics

MM. FOUSSERET, BAUD, BOURQUE et Mmes TETU, POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur les délibérations 3.3 A, 3.3 B, 3.3 C, 3.3 D et 3.3 E afin :

- d'accorder la garantie de la CAGB pour chacune des opérations de logements sociaux mentionnées, représentant un montant total de 3 717 997,50 €,
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAGB à intervenir aux contrats de prêts passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les emprunteurs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°4 : Transports et déplacements

↳ R 4.1 : Financement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention financière engageant la CAGB à participer, à la hauteur de 10/24ème, soit 41,66 %, au financement de la LGV Rhin Rhône, correspondant à 13,2 M€, selon l'échéancier prévu par RFF (2006 à 2011).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 : Convention de gestion et proposition de mode de financement pour les communes dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, sur la base de l'exemple joint en annexe, à signer les conventions nécessaires à la réalisation des itinéraires cyclables,
- se prononce favorablement sur le mode de financement des aménagements cyclables par les communes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 : Avenant n°2 à la convention de Transport Scolaire CG25 d'août 2001 pour la prise en compte de l'extension du service EVOLIS Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation d'un avenant n°2 prenant en compte l'impact financier de l'extension du dispositif Evolis Ville à 18 communes périurbaines,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 : Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public des transports urbains – Autorisation de signature de l'avenant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la DSP 2005-2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.5 : Avenant n°1 au marché n°05/03 relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain – Autorisation de signature de l'avenant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°8 : Politique de la ville

↳ R 8.1 : Mise à disposition et aménagement d'une aire d'accueil provisoire des gens du voyage, Chemin de Halage de Casamène de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'aménagement des terrains de Casamène en aire provisoire durant la période de fermeture pour travaux de l'aire d'accueil de la Malcombe,
- autorise Monsieur le Vice-Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des terrains avec la Ville de Besançon,
- adopte le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public proposé pour le terrain de Casamène et à autoriser Monsieur le Président à le signer,
- adopte le projet de règlement intérieur proposé pour le terrain de Casamène et à autoriser Monsieur le Président à le signer,
- autorise Monsieur le Président à effectuer les procédures administratives et juridiques à l'encontre des contrevenants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°9 : Equipements culturels et sportifs

↳ R 9.1 : Règlement d'intervention 2006 auprès des écoles de musique du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le présent règlement d'intervention auprès des écoles de musique de l'agglomération du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique d'aide aux associations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°10 : Environnement

↳ R 10.1 : Subvention au GNFC – Opération « Migration en Franche-Comté 2006 »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € au GNFC, dans le cadre des actions de sensibilisation – éducation à l'environnement
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.2 : Opération « A fleurs de pots » 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve la démarche,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- valide le renouvellement des partenariats avec la SHD et le CFPPA,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions, marché, pièces administratives et financières correspondantes,
- autorise Monsieur le Président à signer les modifications relatives au règlement intérieur afin de tenir compte des évolutions du concours.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°11 : Tourisme

↳ R 11.1 : Base de loisirs d'Osselle

M. MENIGOZ ne prend part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation de la CAGB à hauteur de 55 000 € au projet de valorisation de la base de loisirs d'Osselle (à hauteur de 24 500 € en 2006 et de 30 500 € en 2007),
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la commune d'Osselle pour le versement de cette subvention, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 11.2 : Gestion de la halte du Moulin Saint-Paul

MM. TARDIEU, MARIOT et Mme SCHIRRER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le règlement et les tarifs 2006 de la halte fluviale du Moulin Saint Paul,
- se prononce favorablement sur le versement de la somme de 14 445,50 € à l'Office de Tourisme pour sa prestation de gestion de la halte en 2006,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation à intervenir avec l'Office de Tourisme concernant la gestion de la halte fluviale du Moulin Saint-Paul, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 11.3 : Attribution d'une subvention à la SEM Citadelle

MM. TARDIEU, JOSSE, MARIOT et Mmes FELMANN, SCHIRRER, CHAUVET, PANIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à la SEM Citadelle d'un montant de 45 000 € au titre d'un soutien aux actions 2006 d'animation et de communication,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n° 12 : Gestion des déchets

↳ R 12.1 : Modalités d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, exposées ci-dessus, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 12.2 : Programme d'acquisition de matériel nécessaire à la collecte des OM pour 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les acquisitions décrites ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à ces acquisitions, notamment le marché correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Françoise GALLIOU - AUXON – DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - AVANNE-AVENEY : Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.1) - BESANÇON : Eric ALAUZET, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.3), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET (à partir du rapport 2.1), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 4.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.3), Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucille LAMY, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 2.1), Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 9.1), Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ (à partir du rapport 4.1) - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 11.3) - CHAMPOUX : Bernadette PERRIN (suppléante de Norbert DUPREY) - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 4.1) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Claude FORESTIER (suppléant de Jean-Pierre PROST)(à partir du rapport 2.1) - DELUZ : Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.1) - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN – FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 4.1) - FRANOIS : Claude PREIONI – GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT – MARCHAUX : Bernard BECOULET - MAZEROLLES LE SALIN : Daniel PARIS – MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ – MONTFERRAND LE CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET – NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN (jusqu'au rapport 4.2), Daniel ROLET – NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 11.3) - PELOUSEY : Annick CHARPY - PIREY : Véronique GIRARDOT-MIGLIERINA (suppléante de Claude BARTHOD-MALAT), Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET - RANCENAY : Michel LETHIER (à partir du rapport 4.1) – ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE (à partir du rapport 2.4) - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicolas BARBEAU – TALLENAY : Jean-Yves PRALON (jusqu'au rapport 11.3) – THISE : Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE (à partir du rapport 2.1) - VAUX LES PRES : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 4.1)

Etaient absents : AUXON–DESSOUS : Jacques THIEBAUT - BESANÇON : Catherine BALLOT, T. BENNETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Catherine PUGET, J-P RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT - FRANOIS : Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN – LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET – MONTFERRAND LE CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Jean-Michel CAYUELA - PELOUSEY : Jacques TERVEL - POUILLEY-LES-VIGNES : Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER – THISE : Jacques SIFFERLIN - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD – VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, T. Beneteau de la Prairie, F. Branget, M. Bultot, Y-M Dahoui, D. Gendraud, P. Guinchard, L. Laborie, M. Loyat, F. Monneur, F. Presse (jusqu'au rapport 9.1), M. Roignot, D. Tetu (à partir du rapport 10.1), C. Voidey (à partir du rapport 12.1), A. Cuhe, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 3.3) F. Gillet, G. Jannin, P. Duchezau, J-M Cayuela, J-P Martin (à partir du rapport 4.3)

Mandataires : S. Rutkowski, P. Bontemps, A. Baverel, M-O Crabbe-Diawara, S. Jeannin, B. Cypriani, J-L Fousseret, M. Felt, J. Schirrer, D. Baud, E. Alauzet (jusqu'au rapport 9.1), J-J Demonet, J-C Chevailler (à partir du rapport 10.1), J-M Roth (à partir du rapport 12.1), B. Becoulet, A. Avis (jusqu'au rapport 3.3), C. Préioni, B. Guyon, M. Cottiny, G. Vallet, J-H Bauer (à partir du rapport 4.3)